

# BON DE COMMANDE VERONIQUE, MYRTE, SANTOLINE ET LAVANDE 2012



Date : ..... N° SIRET : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Tél. : ..... Fax : .....

Portable : ..... Mail : .....

Adresse : .....

CP : ..... Ville : .....

Adresse de livraison si différente : .....

VERONIQUE*, MYRTE ET SANTOLINE	SEMAINE DE LIVRAISON	S.	S.
		Mottes 25 mm	
VARIÉTÉS		Qté	Qté
VERONIQUE PANACHEE			
VERONIQUE BLEUE			
VERONIQUE EARLY BLUE			
VERONIQUE MAUVE			
VERONIQUE ROSE			
VERONIQUE ROUGE			
MYRTE			
SANTOLINE VERTE			
SANTOLINE ARGENT			

LAVANDE ET MYRTE	SEMAINE DE LIVRAISON	S.	S.
		Mottes 25 mm	Mottes 40 mm
VARIÉTÉS		Qté	Qté
LAVANDULA ANGUSTIFOLIA	HIDCOTE BLUE		
	MUNSTEAD		
	EDELWEISS		
	BLUE CUSHION		
	DUTCH		
	GROSSO		
LAVANDULA STOECHAS	OTTO QUAST		
	BLUE ZEALAND		
	LAVELA PINK		
MYRTE	MYRTES 3 BOUTURES		

\* BOUTURES NON RACINEES SUR DEMANDE

TARIF DEPART 2012 BOUTURES DE VERONIQUES LAVANDES MYRTES ET SANTOLINES								
PRIX NET REDEVANCES INCLUSES	VARIÉTÉS	QUANTITE PAR COMMANDE						
		MOTTE DE 25 MM						
		De 200 à 600	De 600 à 1000	De 1000 à 2000	De 2000 à 5000	De 5000 à 10000	De 10000 à 20000	> 20000
DIVERS	SANTOLINE	0,40	0,37	0,33	0,29	0,26	0,23	0,21
	VERONIQUE							
	MYRTE							
LAVANDULA ANGUSTIFOLIA	HIDCOTE BLUE							
	MUNSTEAD							
	EDELWEISS							
	BLUE CUSHION							
	DUTCH							
LAVANDULA STOECHAS	GROSSO							
	OTTO QUAST							
	BLUE ZEALAND							
	LAVELA PINK							
VARIÉTÉS		MOTTE DE 40 MM						
LAVANDES ANGUSTIFOLIA ET STOECHAS		0,45	0,42	0,39	0,36	0,33	0,30	0,28
MYRTES 3 BOUTURES		0,50	0,47	0,44	0,41	0,38	0,35	0,32

- Minimum 200 boutures par livraison,
- Livraison en motte de 25 mm par multiple de 100 boutures par variété ou en motte de 40 mm par multiple de 54 boutures par variété.
- Port et emballage en supplément,

Bon pour accord, lu et approuvé,  
accepte les conditions générales de vente ci-dessous.

## Conditions générales de vente

Le fait de passer une commande implique l'adhésion entière de l'acheteur aux conditions de vente et de prix figurant sur la feuille «tarif» incluse dans le catalogue de l'année en cours, ou sur tout autre document commercial. Les commandes passées par nos clients ne constituent une vente ferme qu'après acceptation écrite de notre part.

**PRIX :** Les prix facturés sont ceux figurant sur la feuille «tarif» incluse dans le catalogue de l'année en cours.

**LIVRAISON :** Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire par transport, express, messagerie ou par poste urgent, selon l'importance des commandes.

Le fait d'accepter ou de confirmer une commande n'implique l'obligation de livrer que sous réserve de circonstances indépendantes de notre volonté ou cas de force majeure (conditions climatiques, calamités, grèves...).

Les expéditions tiendront compte de la date de livraison déterminée sur la confirmation de commande, de la date d'arrivée des commandes et des conditions climatiques.

Pour les expéditions effectuées en périodes de gelées, sur demande expresse du client, nous dégageons notre responsabilité en ce qui concerne les conséquences possibles du gel qui restent aux risques et périls du client.

**RÉCLAMATIONS :** A l'arrivée, il appartient au client de vérifier le nombre, l'état des colis et la durée du transport.

Toute anomalie constatée devra faire l'objet, à réception, de réserves sur le récépissé, confirmées au transporteur par lettre recommandée avec accusé de réception, dans les trois jours qui suivent la réception de la marchandise.

Une confirmation téléphonique nous permettra de vous seconder efficacement dans tout litige.

Les délais postaux ne sont jamais garantis.

Toute réclamation sur la conformité des livraisons et la qualité de la marchandise doit nous être faite par lettre recommandée avec accusé de réception, au plus tard, trois jours après la réception.

Toute information téléphonique devra, obligatoirement, être suivie d'une confirmation formulée par écrit, en recommandé avec accusé de réception.

**FACTURATION :** Tous nos prix sont indiqués hors taxes (T.V.A. 5,5% pour les boutures de chrysanthèmes).

Le paiement de nos factures s'effectue à 30 jours, date de factures.

Toute somme non payée à son échéance sera majorée d'un intérêt de retard de 1,5% par mois, sans mise en demeure préalable.

Tout incident de paiement entraînera, soit la suspension de nos livraisons, soit l'expédition des commandes contre remboursement.

**GARANTIE ET RESPONSABILITÉ :** Les plantes, comme tous les organismes vivants, ont un caractère périssable et transformable. Un grand nombre de facteurs influent sur ces caractères et échappent à notre contrôle lorsque les plantes se trouvent chez nos clients. En conséquence, nous ne pouvons assurer la garantie de reprise des végétaux. De même, les conseils, suggestions portées sur notre catalogue ou sur tout autre document, qui contribuent à l'amélioration des techniques de culture de chrysanthèmes, ne peuvent en aucun cas constituer une garantie de récolte.

Notre responsabilité se limite au remplacement des marchandises en cause et ne pourra, en aucun cas dépasser le montant de la marchandise livrée.

En cas de litige, seuls les tribunaux d'Angers seront compétents.

**VARIÉTÉS PROTÉGÉES :** Toute multiplication des variétés protégées marquées du signe «C.O.V.» et/ou des appellations commerciales marquées du signe «M.D.» ou «®» est interdite.

Le producteur s'engage à permettre à l'obtenteur ou à son représentant autorisé de visiter ses cultures à n'importe quelle heure ouvrable raisonnable, afin de vérifier qu'il n'y a pas de multiplication interdite de ses variétés pendant un délai de deux ans à compter de cette commande.

Toute illustration photographique ou autre document destiné à la publicité de ces variétés est interdite, sauf autorisation préalable.

La mention «multiplication interdite» devra impérativement figurer sur toute offre en vente des variétés précitées.

**RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ :** Le transfert de propriété des produits vendus est suspendu jusqu'au paiement complet et effectif du prix. En conséquence, à défaut de paiement à l'échéance convenue de tout ou partie de ce prix, la vente sera résolue de plein droit, si bon nous semble ; et nous pourrions revendiquer les produits livrés, ou si ceux-ci ont été revendus, le prix de cette revente.

Les acomptes déjà versés, s'il en existe, nous resteront acquis à titre de dommages-intérêts.

Nonobstant la présente clause de réserve de propriété, les risques afférents aux produits vendus sont à la charge exclusive de l'acheteur dès la livraison.

En outre, celui-ci est autorisé, dans le cadre normal de son exploitation, à transformer et à revendre les produits livrés.

En contrepartie de l'autorisation de revente, l'acheteur cède irrévocablement au vendeur toutes les créances nées ou à naître à son profit, de la revente aux tiers acheteurs.

### MUTATIONS :

- Si le producteur trouve, cause, observe ou découvre une Variété Essentiellement Dérivée (E.D.V. : Essentially Derived Variety), comme toute mutation /sport, il devra le faire savoir immédiatement à l'obtenteur ou agent par lettre recommandée.

- A la demande écrite de l'obtenteur ou agent, le licencié lui fournira immédiatement suffisamment de matériel de cette E.D.V.

- Si l'E.D.V. est considérée comme étant une nouvelle variété, le producteur a besoin de l'autorisation de l'obtenteur pour les actes suivants en rapport avec la mutation ou au matériel récolté de la mutation :

- production ou reproduction (multiplication)
- conditionnement dans des buts de bouturage
- offre en vente
- exportation à partir de la C.E.E. ou exportation à partir de tout pays où la variété d'origine est protégée ou candidate à une protection
- stockage pour n'importe quel but mentionné de a) à d).

Le producteur s'engage à respecter ces conditions ainsi que toutes celles du catalogue principal dont il reconnaît avoir expressément pris connaissance.

En conséquence, il autorise l'obtenteur, ou tout autre personne mandatée par lui, à procéder et en tout à la vérification des chrysanthèmes de la ou des variétés visées dans ce catalogue dans les lieux où ils sont exploités.

**CONFIRMATION DE COMMANDE PAR RETOUR DU COURRIER :**  
\*COV : protection demandée admise au bénéfice de la loi du 11.06.1970  
- M.D.® : marque déposée loi du 31.12.1964.



### SARL LUCIEN JUNIQUE

BP 50015 - 49310 Vihiers - Tél. 09 75 56 69 60 - Fax : 02 41 29 10 53  
E-mail : lucienjunique@orange.fr - Site : www.chrysanthes-junique.com

RCS Saumur 488 937 566 00013 - TVA : FR 50 488 937 566 00013